

Annexe A – Description et croquis du bien-fonds



En utilisant le **schéma en sections** ci-dessous, veuillez indiquer l'emplacement du bien-fonds admissible et le représenter par un croquis, en incluant, le cas échéant, l'emplacement du bétail, des clôtures, des lieux de passage contrôlés, des installations d'abreuvement à l'extérieur de la zone d'exclusion, des terres agricoles, ainsi que de tout lac ou cours d'eau qui y coule. Vous pouvez obtenir des formules de demande supplémentaires auprès du Bureau d'aide fiscale du Manitoba (numéro sans frais : 1-800-782-0771), ou encore en visitant notre site Web à l'adresse suivante : www.gov.mb.ca/finance/tao/riparian.fr.html.

Emplacement du bien-fonds		Schéma en sections (640 acres)		Emplacement du bien-fonds	
M.R.	}	N		}	M.R.
N° de rôle					N° de rôle
Q. de sect.					Q. de sect.
Sect.					Sect.
Twp					Twp
Rang					Rang
Emplacement du bien-fonds	}	O	—	E	Emplacement du bien-fonds
M.R.					M.R.
N° de rôle					N° de rôle
Q. de sect.					Q. de sect.
Sect.					Sect.
Twp					Twp
Rang	Rang	}	S	}	M.R.
	N° de rôle				N° de rôle
	Q. de sect.				Q. de sect.
	Sect.				Sect.
	Twp				Twp
	Rang				Rang